

Nicolas, locataire en sursis

Après avoir quitté un logement insalubre puis sous-loué un appartement à des amis, Nicolas Lesobre et sa famille se retrouvent expulsables dès aujourd'hui. Témoignage.

« J'ai décidé de ne jamais partir », lâche Nicolas Lesobre, les mâchoires verrouillées par la colère. Le jugement est tombé le 27 novembre : Nicolas, sa compagne et leurs deux enfants (quatre et huit ans) sont expulsables à partir d'aujourd'hui. Les Lesobre payent le loyer d'un logement dont le bail n'est pas à leurs noms. Faute d'avoir été relogés, ils vont devoir le quitter sans délai, de leur plein gré ou sous la contrainte de la force publique.

L'histoire commence en 2001. Nicolas Lesobre et sa famille occupent un logement à Pierrefitte, qu'ils payent 620 euros par mois. « L'appartement était insalubre. Avec un enfant en bas âge, ce n'était pas tenable. Nous avons donc décidé de le quitter », raconte Nicolas. Il demande à être relogé. Pour être sûr qu'on entende ses griefs, cet ancien marchand plante sa tente sur le parvis de l'hôtel de ville. En mai 2001, Nicolas est reçu par la mairie. On lui promet alors un logement. Pro-

messe sans suite : « J'attends toujours le bon de visite ! » À la même époque, la préfecture donne son accord pour envoyer les Lesobre devant une commission d'attribution de logement. Là encore, pas de nouvelles : « J'attends toujours d'y passer, devant cette commission ! » Il y a trois semaines, Nicolas est parti déposer un nouveau dossier à la préfecture : « J'attends toujours qu'on m'attribue un numéro ! »

« Malgré les galères, je n'ai jamais cessé de chercher un logement », affirme pourtant Nicolas. En désespoir de cause, il installe sa famille dans un logement social loué par des amis. Cela fait quatre ans que Nicolas vit ainsi dans l'illégalité, quatre ans qu'il paye néanmoins son loyer sans faute. « J'ai toujours travaillé. C'est normal que je paye le loyer. » En 2004, ses amis donnent leur congé et Nicolas tente de régulariser sa situation. « J'ai été reçu par le directeur des résidences Val de

France. Comme je n'avais aucun arriéré de loyer et que l'enquête de voisinage me concernant s'était révélée positive, il m'a promis un arrangement. »

Mais là encore, Nicolas finit par se heurter à un mur. En juillet dernier, il vient de se retrouver au chômage quand l'huissier sonne à sa porte. Il est assigné en référé pour occupation d'un logement « sans droit, ni titre ». Le jugement a lieu le 27 novembre : les Lesobre écotent d'une amende de 700 euros et sont



« J'attends toujours qu'on m'attribue un numéro ! »

déclarés expulsables dès la fin de la trêve hivernale. « J'ai demandé un échelonnement de 50 euros par mois pendant quatorze mois, explique Nicolas. J'ai toujours payé ce que je dois, alors je vais conti-

nuer. Mais ça va être "hard", d'autant qu'on a déjà déboursé 1 500 euros pour les avocats. » Faire appel signifierait engager de nouveaux frais. Nicolas hésite à se lancer dans une nouvelle procédure.

Et attend les huissiers avec la détermination aveugle de celui qui n'a plus grand-chose à perdre : « S'ils essayent de nous déloger, promet-il, ça va faire mal... »

Mehdi Fikri